

Colonie

Sées la Joie

Projet pédagogique
accueil avec hébergement
d'enfants de 7 à 11 ans

Version du 13/02/2023

Institut Croix-des-Vents, Sées (61)
du 8 au 22 juillet 2023

Directeur : Abbé Ambroise Girard-Bon

Sommaire

1 : l'association "Sées la Joie"	1
2 : rappel du projet éducatif	1
3 : intentions éducatives	2
4 : objectifs-phares	3
5 : organisation des animations	3
6 : Les activités	4
7 : l'alimentation au centre	4
8 : règles de vie	5
9 : l'équipe d'animation	7
11 : Le Thème	10

1 : l'association "Sées la Joie"

L'association "Sées la Joie" (siège social : 18000 Bourges) est une œuvre d'éducation qui a pour but l'épanouissement de la personne humaine sous ses aspects social, physique, psychologique et spirituel.

La colonie de vacances que propose et organise l'association se déroule dans les locaux de l'Institut Croix des Vents, internat situé à Sées (61), que l'association loue pour l'occasion. L'école de Sées met à notre disposition des locaux très vastes, une salle de théâtre, une cour en bitume, une chapelle et un grand espace vert fermé. Située à la sortie de la ville, l'école est à quelques minutes des bois et des champs.

Ce séjour de vacances est ouvert à tout enfant, garçon ou fille, de 7 à 11 ans, quelle que soit son origine sociale, culturelle ou géographique. Une dérogation pourra être accordée aux enfants de 12 ans ayant déjà participé à la colonie.

En tant que directeur, j'ai rédigé ce projet pédagogique, issu de mon expérience et de celle de ceux qui m'ont précédé à la direction de cette colonie de Sées. Il s'agit de définir le cadre dans lequel je compte exercer mon travail, assisté par mon équipe d'animation, recrutée par mes soins. Il est mis à la disposition de tous ; lu et signé par toute l'équipe d'animation, c'est le garant commun, la charte, que chacun s'engage à suivre, durant toute cette colonie, pour que tout se passe le mieux possible, pour les enfants et les animateurs.

2 : rappel du projet éducatif

La mission de la colonie est de « contribuer au long de ces périodes de vacances à l'éducation des jeunes, afin de participer à la construction d'un monde meilleur, peuplé de personnes épanouies dans la société », en formant « des jeunes joyeux et utiles à leur entourage ».

L'association propose en effet de s'appuyer sur l'éducation par la confiance réciproque, sur le principe d'une organisation des enfants en équipes, sur le jeu dans la nature spécialement et sur les différentes techniques de jeu et d'expression.

Enfin, l'association met spécialement l'accent sur le respect en la parole donnée, sur la liberté individuelle, sur la fraternité entre tous, sur l'esprit de service et la volonté d'élévation spirituelle.

La colonie accueille volontiers des jeunes en situation de handicap, dans la mesure où ils sont suffisamment autonomes pour participer de manière habituelle aux activités proposées pour la majorité des enfants. Les parents donneront à l'avance leurs *desiderata*, afin de voir si l'accueil est envisageable, pour que cette colonie se passe le mieux pour tous. La colonie Sées la Joie voit en chaque enfant un être unique, semblable à tous les autres parce qu'homme, et différent de tous parce qu'il dispose d'un passé qui n'appartient qu'à lui, d'un esprit libre, d'une âme volontaire.

Ce sont ces valeurs que je me propose de mettre en œuvre, en tant que directeur, avec toute l'équipe d'animation ; les membres de l'équipe - individuellement et dans leur ensemble -, s'efforceront de faire passer ces valeurs aux enfants par leur attitude et les activités qu'ils proposeront dans leur projet d'animation. Ce projet pédagogique en est la référence et le garant : il est en effet ré-élaboré après chaque colonie, selon les avis et réflexions de chacun pour être complété, amélioré et adapté à partir des dysfonctionnements et imperfections observées et notées soigneusement précédemment, en situation d'animation.

Ce projet a été adopté par l'ensemble de l'équipe formée pour cet été, le directeur veillant à son application, sa réalisation au jour le jour, de manière souple et intelligente, pour continuer de donner à notre colonie ce qui fait sa spécificité : ce cadre spirituel chrétien de vacances très équilibré et bienfaisant pour l'enfant, qui y apprend à se construire en fonction de ce qu'il voit, apprend, expérimente et en fonction de ce qu'il arrive à valoriser petit à petit dans ce qui compose son environnement.

3 : intentions éducatives

Pour tous les acteurs de cette colonie, l'accueil de chaque enfant en particulier a pour but de l'aider à s'épanouir dans les meilleures conditions possibles :

Ainsi, nous souhaitons, par ce projet pédagogique, que l'enfant devienne un jeune :

- ayant découvert, à travers ce séjour, ce qu'il peut être et réaliser par lui-même,
- ayant découvert ses capacités,
- ayant fait grandir son imagination et sa créativité,
- se développant de manière équilibrée et saine,
- plus responsable et plus respectueux par rapport à lui-même et par rapport aux autres à travers la vie en collectivité, durant le séjour,
- plus dynamique et plus épanoui, ayant accru sa capacité d'écoute de l'autre en apprenant à se décentrer de lui-même et de ses intérêts personnels,
- ayant grandi spirituellement en découvrant ou en approfondissant sa vie chrétienne.

4 : objectifs-phares

Durant la colonie, le souci de chaque animateur, quelle que soit sa fonction propre, doit être en particulier de porter et faire porter l'effort sur l'acquisition et le progrès par l'enfant en ce qui concerne la générosité qu'il déploie, la confiance qu'il accorde et l'ouverture dont il fait preuve.

En vue d'aider à cet accompagnement des jeunes, voici quelques principes pour guider l'animateur dans la réalisation de ces objectifs :

- Amener l'enfant à se rendre compte des capacités et des limites de sa personne à travers des activités diverses (sportives, manuelles, théâtrales, ou autres) mais aussi grâce aux multiples actes de la vie quotidienne en collectivité.
- Développer l'ouverture et le sens de l'amitié de l'enfant en :
 - lui montrant l'intérêt positif qu'a le respect de ses camarades, des animateurs, et des personnes qui l'entourent.
 - l'accompagnant spirituellement et en le portant à découvrir ou redécouvrir la religion catholique par des moyens spirituels appropriés à son âge. Durant toute la durée de la colonie, un aumônier a la fonction d'assurer la réalisation de cet objectif.
- Aider l'enfant à acquérir davantage d'autonomie personnelle en le poussant, avec son rythme propre, à se gérer sans l'aide systématique d'un adulte.
- Enrichir les connaissances générales de l'enfant.

5 : organisation des animations

A la colonie, la journée aura généralement le profil suivant, mis à part certains jours exceptionnels comme celui du grand-jeu, des olympiades ou de la randonnée, où des horaires spéciaux seront adaptés à l'activité proposée, ainsi qu'à la fatigue des enfants qui s'ensuivra probablement :

- 8h00 : lever des enfants et prière du matin
- 8h30 : petit déjeuner, toilette et rangement des lieux de vie
- 9h25 : chant
- 10h00 : Messe
- 11h00 : activités (manuelles ou sportives), ateliers
- 12h30 : déjeuner
- 13h15 : grand temps calme libre (sieste, lecture, courrier...)
- 14h15 : reprise des activités
- 16h20 : goûter
- 17h00 : douches et grande récréation du soir
- 17h45 : catéchisme
- 18h35 : dîner
- 19h20 : rangement et récréation du soir, bilan de la journée
- 20h15 : veillée (préparée à l'avance, en équipe, par les enfants)
- 21h00 : prière du soir
- 21h15 : coucher
- 21h30 : extinction des feux



Chaque journée de la colonie est ainsi organisée sur la base de ce schéma, et se déroule en fonction de la préparation effectuée par chacun des membres de l'équipe d'animation, auxquels le directeur confie en particulier la charge d'une équipe de 7, 8 ou 9 enfants, pour toute la durée du séjour, sauf réaménagement nécessaire.

Cette collaboration a pour fruit, après rencontre avec les animateurs et prise de contact entre eux, la réalisation de « Projets d'Animation » : ceux-ci présentent le programme hebdomadaire proposé aux enfants, avec l'intérêt et le but du projet, ainsi que le matériel pédagogique utilisé. Cela permet à l'avance d'en assurer - en pratique - la bonne réalisation future. C'est pour le directeur un moyen efficace d'assurer la correspondance entre les propositions des animateurs et ce qu'il veut et doit garantir aux enfants de la colonie qu'il dirige.

Cette journée type est pré-établie, mais elle n'est pas un emploi du temps immuable. En effet, l'expérience montrant qu'à partir du milieu du séjour les enfants commencent à être fatigués, il est parfois nécessaire de prolonger la sieste. Le directeur veillera, après consultation de l'Equipe d'Animation, à prendre les décisions pour qu'aucun enfant ne pâtit d'une fatigue trop prononcée.

L'assistance à la Messe est obligatoire un jour sur deux. Le chapelet est dit intégralement chaque jour, mais en étant réparti sur toute la journée.

6 : Les activités

Durant les journées, seront proposées aux enfants des activités en fonction de leur âge. Ils passeront une partie de leur temps en équipes de huit, neuf ou dix enfants (les équipes ne sont pas mixtes). En temps normal les activités d'équipes du matin et de l'après midi seront prévues et organisés par les animateurs en fonction des objectifs de ce projet pédagogique et en accord avec le directeur : pour éviter les répétitions et le manque de matériel au dernier moment, les animateurs n'omettront pas de consulter le programme hebdomadaire réunissant leurs différents projets d'animation, et donc de modifier éventuellement en conséquence leur programme du jour.

D'autres activités plus collectives seront organisées. Il s'agit des « moyens jeux » (1/2 journée) ; du « grand jeu » ; des olympiades ou de randonnées pédestres dans la région. Une ballade en poney est de plus proposée à chaque équipe, qui est alors encadrée par des professionnels. Ces activités sont organisées de façon à être en correspondance avec l'âge et les capacités de chacun afin que tous puissent y participer, sans exception. Le directeur veillera particulièrement à ce que les jeux de plus grande ampleur favorisent la transmission des valeurs et des intentions éducatives du Projet Éducatif de l'association « Sées la Joie ».

(Des exemples d'activités possibles sont mis à la disposition des animateurs, dans le bureau du directeur, mais ils ne constituent pas des impératifs.)

7 : l'alimentation au centre

Dans ce domaine, étant donné les nombreux effectifs de la colonie, il sera fait appel à l'entreprise de restauration SODEXO, nous procurant des menus équilibrés et variés, en tenant

compte aussi des activités prévues (grand-jeu ou promenade toute la journée, par exemple). Une partie des repas sera préparée par des membres désignés de l'équipe d'encadrement. Les enfants eux-mêmes pourront être amenés à préparer une partie d'un repas au cours d'une activité encadrée.

Afin d'assurer le bon déroulement des repas, plusieurs animateurs sont délégués à chaque repas pour le soin particulier du service, veillant à ce que chaque enfant se nourrisse suffisamment, qu'il ait au moins goûté de chaque plat, ou pu suivre son régime particulier, signalé, le cas échéant, sur sa fiche sanitaire (chaque animateur en aura auparavant pris connaissance).

Pour éveiller l'enfant au respect de la nourriture ainsi que du travail d'autrui, on veillera particulièrement à ce qu'il n'y ait pas de gaspillage, en servant chacun raisonnablement et en ne jetant pas, en règle générale, de nourriture à la poubelle. Les animateurs acceptent là aussi d'être des exemples cohérents pour les enfants, en satisfaisant eux aussi à ces petites exigences de vie. De même, les enfants participeront au rangement du réfectoire. C'est une manière de les responsabiliser en les faisant participer au service de tous par ce bref temps après le repas, service réalisé chaque jour par une équipe différente et toujours assistée d'au moins deux animateurs.

8 : règles de vie

Une charte de vie commune est proposée aux enfants de la colonie. Cette charte n'est pas sous une forme stricte et écrite mais elle est donnée petit à petit le premier jour, et par oral ; elle est donc destinée à pouvoir être modifiée, complétée, ou précisée en fonction des enfants, des situations et de l'avancement de la colonie. Le directeur veillera à ce qu'il y ait une cohérence permanente entre les directives de vie commune et les objectifs éducatifs de l'association. Cette charte est exposée et expliquée progressivement et dans un langage adapté par le directeur et ses relais que sont les animateurs.

D'une façon plus pratique, elle fixe certaines règles élémentaires, choisies pour faciliter la vie commune et atteindre les objectifs de développement de l'enfant dans cette petite société qu'est un centre de vacances. C'est en fait tout simplement la traduction pratique de l'ensemble des buts recherchés par la colonie (présentés à la fois dans le projet éducatif de l'association et développés et précisés par le présent projet pédagogique), présentés aux enfants sous forme de conseils, de recommandations à respecter pour le bien-vivre de chacun.

Très concrètement, ces règles de vie ont pour bases les points suivants :

- pour les appareils d'écoute...

il ne sera pas négociable que soit apporté par les enfants tout instrument d'écoute du style baladeur ou lecteur CD. Ces appareils risquent d'isoler l'enfant du reste du groupe par leur utilisation trop personnelle. Cependant, afin de ne pas étouffer le goût musical de certains mais au contraire de le développer et d'en faire profiter les autres, il est vivement recommandé à l'enfant d'apporter l'instrument de musique qu'il pourrait pratiquer.

- quant à l'argent de poche...

afin d'éviter tout excès ainsi qu'une gestion trop difficile, les enfants ne pourront recevoir

qu'une somme d'argent de poche qui ne dépassera pas 10 €. Cet argent sera confié à un animateur spécialement responsable de cela et qui aidera chacun à gérer ses dépenses. De manière habituelle, les enfants ne pourront employer cet argent que lors de la sortie d'équipe en ville.

- quant au tabac et à l'alcool...

l'ensemble de l'équipe d'animation s'appliquera à ce que les enfants en soient absolument préservés au centre.

- quant à la sécurité...

des consignes strictes seront données, en cas d'alerte (feu ou autre). Pour la vie de tous les jours, l'espace de jeu réservé aux enfants est clairement délimité par les clôtures du terrain et le portail. Ce dernier restera habituellement fermé afin d'éviter tout risque de fugue ou d'intrusion dans le centre. Les animateurs sont aussi sensibilisés à la sécurité des enfants : le choix des activités et de leur lieu est établi en conséquence.

- pour le téléphone portable...

en ce qui concerne les enfants, il est préférable que l'usage du téléphone soit interdit durant toute la durée de la colonie. Cela est d'ailleurs précisé par avance à leurs parents. Le directeur peut cependant, selon les circonstances et l'avis de l'animateur responsable de l'enfant proposer à ce dernier d'appeler avec la ligne téléphonique du centre.

- pour les confiseries ou bonbons...

Pour des raisons évidentes de jalousie entre enfants, les sucreries et bonbons ne seront pas autorisés aux enfants. Les animateurs seront chargés de garder ces bonbons et de les restituer aux enfants en fin de séjour. Cependant si ces sucreries sont apportées pour une occasion particulière (anniversaire ou fête quelconque) les animateurs pourront, s'ils le jugent préférable, les laisser aux enfants tout en leur précisant que cela est exceptionnel. Ils en avertiront le directeur. Il leur faudra alors simplement mettre l'accent sur l'importance du partage et les bienfaits de ce principe, pour la vie commune et la bonne entente entre tous, sans toutefois imposer une quelconque proportion ou forcer la volonté des jeunes. Les enfants découvriront ainsi la générosité et apprendront à poser par eux-mêmes des actes de solidarité.

- pour les relations entre enfants...

Bien que soient préparées, avant la colonie et encore durant la première journée, des petites équipes de vie pour la durée du séjour (contrairement aux colonies précédentes les tranches d'âges seront mélangées), afin de favoriser un brassage parmi tous les enfants présents, ceux-ci peuvent faire part de leurs désirs ou de leur peine à leur animateur ou au directeur directement qui peut décider un changement, avec le conseil du responsable de l'équipe. Lors de la formation des équipes, faite par le directeur avant la colonie, sont désignés dans chacune un « chef d'équipe ». Les enfants choisis sont, si cela est possible, des enfants ayant déjà participé à la colonie, connaissant donc le fonctionnement de la structure, et tenant alors lieu d'exemple pour le reste de l'équipe. Ils ont connaissance de ce rôle qui leur est confié et apprennent ainsi à être responsables vis-à-vis de leurs camarades d'équipe. Ils sont en général les plus âgés de chaque équipe. Ils n'ont toutefois que très peu d'autorité, étant donné la tranche d'âge de la colonie, et doivent comme les autres, obéir à leurs moniteurs et monitrices.

Il peut advenir qu'il soit nécessaire à un animateur de sanctionner un enfant pour une faute commise par celui-ci. Voici les quelques règles à suivre obligatoirement :

- Les sanctions seront toujours proportionnées à la faute.
- L'animateur n'agira jamais sous l'emprise de la colère ; au besoin, il demandera à un autre animateur de prendre l'enfant en charge.
- L'animateur est responsable, et agira donc seul pour les petites fautes et infractions aux règles de vie.
- Pour les problèmes graves, il en réfèrera immédiatement au directeur, et c'est avec lui que la sanction sera déterminée.
- Lors de la sanction, l'animateur veillera à ce que l'enfant ait bien compris en quoi il avait mal agi, et pourquoi il est sanctionné de telle manière.
- Les sanctions ne seront pas dégradantes pour l'enfant, ni, si cela n'est pas nécessaire, publiques.

- *et pour le courrier...*

Les animateurs veilleront à ce que les enfants écrivent à leurs parents au moins deux lettres pendant la durée des vacances, à raison d'une par semaine.

De plus, les parents sont priés de bien vouloir écrire au moins une fois à leur enfant. Si une lettre n'était pas envoyée pendant la première semaine, le directeur, se chargerait de veiller à le leur rappeler par un courriel, voire un appel téléphonique, afin de donner cette joie toute simple et ce réconfort à leur enfant : tout comme les parents ont besoin de savoir que leur enfant va bien, lui-même a besoin de savoir que ses parents pensent à lui !

9 : l'équipe d'animation

Le recrutement des animateurs est à la charge du directeur. A tous, soigneusement, le Projet Pédagogique a été envoyé par courriel et présenté clairement avant la colonie, pour pouvoir au plus tôt prendre en compte les observations et critiques de chacun, spécialement les remarques apportées depuis la précédente colonie sur divers aspects du projet lui-même et de son application.

Sur ces bases, l'équipe (directeur, directeur-adjoint et animateurs) peut agir auprès des enfants avec délicatesse, harmonie et efficacité, puisque chacun partage les mêmes buts, et que les moyens proposés ne sont pas exhaustifs, pourvu que soient respectées les orientations choisies et approuvées par tous dans le Projet Pédagogique. Le cas échéant, pour le bien des enfants et la cohérence du service que nous leur offrons, ainsi qu'à leurs parents, la direction se réserve le droit de renvoyer tout animateur qui agirait en un sens contraire et qui perturberait ainsi consciemment et volontairement la marche de l'équipe.

Ainsi, les animateurs...

- Devront être présents avec les enfants pendant toute la durée des journées, de leur lever à leur coucher, et auront à cœur de les accompagner dans tout ce qu'ils auront à faire. Une attention particulière est demandée en ce qui concerne les temps libres ou les récréations entre activités (comme pendant le goûter de fin d'après-midi en alternance avec les douches). L'équipe d'animation veillera alors à être présente avec les enfants sur le lieu de récréation et fera en sorte

qu'ils se détendent de façon saine. Proposer des petits jeux informels et plus libres que dans les temps d'activités peut alors être une bonne façon de les occuper et permettra de leur faire faire connaissance avec d'autres enfants qui ne sont pas dans leurs équipes habituellement.

D'autre part, ils auront à cœur de respecter le domaine privé des jeunes, et de veiller à le préserver, tout en étant à leur écoute et toujours attentifs à un éventuel mal-être de l'enfant accueilli.

- Ils ne pourront et ne devront pas se substituer au directeur pour régler des problèmes graves. Le directeur reste en effet le référent principal, nécessaire au bon fonctionnement du centre, s'appliquant à être assez proche des animateurs pour favoriser la confiance et la communication à l'intérieur même de l'équipe animatrice. Les bâtiments de la structure étant très vastes, il veillera donc à être joignable et disponible en permanence pendant les activités des enfants et à toujours prendre en considération ce que pourront lui rapporter les animateurs à n'importe quel moment de la journée.

En outre, la fin de chaque journée (après la réunion-bilan du soir où la participation et l'attention de tous sont indispensables) est un moment privilégié pour favoriser cette cohésion de l'équipe elle-même, à travers jeux et animations informelles. A ces moments-là tout particulièrement, tous donneront la préférence aux activités permettant d'entretenir une ambiance chaleureuse. Ainsi, par une meilleure connaissance de chacun et une plus grande sympathie, l'équipe animatrice, par sa joie et son bon esprit, assure à chaque journée de la colonie le climat propice nécessaire aux enfants, qui y sont toujours très sensibles.

- Ils informeront donc le directeur, et feront preuve d'initiative, particulièrement dans les activités qu'ils animent. Ils seront présents, ponctuels et soucieux de leur santé physique et morale afin de donner le meilleur d'eux-mêmes en situation d'animation. Pour cela, ils veillent particulièrement à préserver leur temps de sommeil. Il est convenu à l'avance qu'à partir de minuit, plus aucun bruit ne devra venir perturber le repos de chacun, enfants comme animateurs.

Comme aussi envers les enfants, lorsque cela est nécessaire, le directeur veille toujours à accorder à chacun le temps de repos nécessaire, pour que tous soient disponibles et en forme. Chaque animateur est informé qu'il dispose d'une ou deux demi-journées, durant le séjour, où il restera à l'écart de toute activité, pour se reposer tranquillement. Si nécessaire, il verra en toute simplicité avec le directeur pour prendre plus de repos ;

- Ils gèrent, en lien avec le directeur, la mise en place durant le séjour de leur Projet d'Animation, celui-ci ayant été déjà élaboré avant le début de la colonie et approuvé par le directeur. Sur place, cette préparation se finalise particulièrement lors de la réunion qui, chaque soir, fait le point sur les activités prévues pour le lendemain. Toutefois ce n'est que la "dernière touche" qui est apportée à ce moment-là, car elle suppose la préparation exigée de chacun ;

- Les animateurs ne fumeront ni en situation d'animation ni lors des réunions de travail. Il est particulièrement important que les animateurs qui souhaitent fumer ne le fassent pas en présence des enfants. Ils devront alors veiller à ce que les moments qu'ils prendront pour fumer ne privent pas les autres animateurs de leur aide ; de plus, ils ne fumeront que dans les lieux autorisés pour

l'établissement. Nul ne doit en effet accepter de montrer, en fumant, un exemple néfaste pour leurs prochaines années et les choix qu'ils devront alors faire.

- Les membres majeurs de l'équipe d'animation pourront prendre un peu de vin à table, mais en quantité très mesurée, afin que cela ne nuise pas à leur intégrité physique et ne crée pas de mauvaise habitude chez eux. Il en va de même pour le temps informel de détente, le soir, après la réunion de préparation du lendemain ;

- L'usage du téléphone portable est tout à fait légitime pour les animateurs en tant qu'outil de communication dans le cadre de l'animation organisée (premièrement pour des questions de sécurité, mais aussi pratiquement pour un grand-jeu ou une autre activité, réalisée sur un vaste espace ou loin du centre). Cependant, si cela ne concerne pas la colonie, il est souhaitable que les animateurs réservent l'usage de leur portable aux moments où ils sont tout à fait libres, ou au moins qu'ils veillent à ce que cela ne prive pas les autres animateurs de leur aide, car cela est toujours au détriment des enfants eux-mêmes !

- L'animation est une tâche plaisante, bien sûr, mais en même temps exigeante et parfois contraignante. De plus dans le cadre de notre structure, il n'existe pas d'équipe de nettoyage des locaux. Il est donc demandé à l'équipe d'animation de participer à l'entretien des bâtiments, au nettoyage des sanitaires... En répartissant ces tâches en services journaliers parfois peu attrayants, la réunion des animateurs, le soir, s'applique à maintenir ainsi un cadre de vie aussi bon que possible pour toute la durée de l'accueil. Chaque animateur, responsable, s'engage donc à remplir pleinement sa part dans ces tâches moins gratifiantes mais indispensables au bon déroulement du séjour. Le directeur veillera à ce que chacun remplisse à tour de rôle ces travaux, lui y compris. Leur bonne exécution pourra servir d'exemple aux enfants qui apprendront ainsi que les petits services qu'on leur demande (comme le débarrassage des tables du réfectoire) n'est pas une injustice mais un devoir indispensable au maintien du bien commun et donc à la bonne marche du séjour.

- Les membres de l'équipe d'animation auront à l'esprit qu'ils doivent être des modèles pour les enfants. Dans cette dynamique, ils veilleront à bannir de leur langage toute vulgarité, et à porter une tenue vestimentaire modeste. Ils éviteront donc les vêtements trop courts, ou portés trop prêt du corps.

10 : l'évaluation

- Chaque équipe prendra quotidiennement un temps avec ses moniteurs référents pour faire le bilan de la journée écoulée. On veillera à ce que chaque enfant puisse s'exprimer.

- Un temps de parole sera laissé au cours de chaque réunion pour analyser et corriger de manière constructive les actes des animateurs et de toute l'équipe en général, ainsi que les activités elles-mêmes. Le directeur veille en outre spécialement à être disponible pour tout entretien et ouvert à toute réflexion ;

- L'évaluation de la colonie en temps que telle et celui de son bon déroulement a lieu chaque soir lors d'une réunion formelle, après le coucher des enfants. Le directeur procédera à un « tour de

table » de manière à ce que chacun ait un temps de parole et soit écouté. Il prendra en compte les remarques de chacun sur les éventuels dysfonctionnements et notera les suggestions et idées exprimées, et ce toujours dans le but d'améliorer le séjour, voire plus tard le Projet Pédagogique. Il dirigera la marche de ces temps de travail avec le directeur adjoint, en ayant fixé à l'avance avec lui le programme pour plus d'efficacité. Il sera aussi toujours envisageable et possible d'organiser une réunion supplémentaire en cours de journée si cela s'avérait nécessaire ;

- Un questionnaire est adressé en fin de colonie aux enfants et moniteurs.
- Un suivi particulier des stagiaires BAFA est assuré, pour les aider à mettre en pratique le mieux possible les principes reçus au cours de la formation générale et gagner ainsi en expérience à la fin du séjour.

Pour être efficace, ce suivi se fera en trois temps :

Avant la colonie : Le directeur prendra le temps de voir en particulier les animateurs BAFA stagiaires pour établir avec eux la façon dont il les évaluera et savoir ce qu'ils attendent de leur stage ainsi. Il leur précisera à cette entrevue ce que lui-même attend d'eux sur la colonie.

Pendant la colonie : A tout moment, les stagiaires BAFA pourront demander à parler au directeur, lui demander des conseils ou autres choses en rapport avec leur stage d'animation. En plus de cela une entrevue plus formelle sera organisée entre chaque stagiaire et le directeur en milieu de séjour. Elle servira à faire le point et à procéder si besoin à quelques réajustements entre les deux intervenants.

En fin de colonie : Le directeur recevra chaque stagiaire pour lui remettre l'appréciation qu'il aura porté sur son travail des deux semaines et procéder à la validation ou non du stage pratique BAFA.

De façon générale, le directeur sera spécialement attentif à la progression de chacun tout au long du stage, apportant les conseils et encouragements nécessaires. Un entretien particulier est fixé à la fin de chaque semaine avec les animateurs stagiaires pour une évaluation personnelle plus poussée. Ayant fixé auparavant avec le stagiaire les axes majeurs de son stage (qualités à développer, efforts ciblés selon l'âge des enfants confiés, capacités d'adaptation à la structure d'accueil, investissement personnel global) le directeur réalise à la fin l'appréciation du stage, après avoir bien fait le point avec le stagiaire lui-même sur l'ensemble de son stage.

11 : Le Thème

Le thème de la colonie 2023 sera « La chouannerie et les guerres de Vendée ».

